

3.1 Qu'est-ce qu'un marché ?

Bulletin officiel spécial n°9 du 30 septembre 2010

Programme d'enseignement spécifique de sciences économiques et sociales en classe de première de la série économique et sociale (la première colonne présente le thème, la seconde les notions à acquérir et la troisième les indications complémentaires).

3. La coordination par le marché		
3.1 Qu'est-ce qu'un marché ?	Institutions marchandes, droits de propriété	On présentera la diversité des marchés concrets (depuis les foires du Moyen Âge jusqu'aux achats en ligne ; les marchés des biens, des services, des actifs, du travail, etc.). On montrera que le fonctionnement des marchés nécessite des règles de droit, qui déterminent notamment qui possède quoi, et ce qui peut être ou non échangé. On montrera que le marché suppose notamment l'existence d'institutions et de conventions (par exemple, marchandage, achat à l'unité ou en nombre, enchères, etc.). On expliquera en quoi les droits de propriété (y compris les droits d'auteur, brevets, marques, etc.) sont au fondement de l'échange. On évoquera l'existence de droits sociaux et humains et on s'interrogera sur les limites de l'échange marchand (existence de commerces illicites, brevetabilité du vivant, interdiction du commerce d'organes, etc.).

Durée indicative : 2 à 3 heures.

Finalités :

Montrer aux élèves que malgré la diversité dans le temps et dans l'espace des marchés, ceux-ci présentent des caractéristiques communes qui permettent de les définir et nécessitent pour fonctionner le respect d'un certain nombre de normes.

Problématique :

Quelles sont les conditions pour qu'un marché puisse allouer des ressources rares ?

Pré-requis : (ceux-ci dépendent du choix de la progression de l'enseignant ; nous faisons l'hypothèse ici que la partie 1 de **Sociologie générale et sociologie politique** a été vue)

Définitions : biens (1.1 éco), services (1.1 éco), prix (1.1 éco), production marchande et non marchande (1.3 éco), normes (1.1 socio), valeurs (1.1 socio)

Objectifs :

A la fin de la séance, les élèves devront être capable de :

- définir les notions suivantes : marché, institutions marchandes (*institutions + échange marchand*), droits de propriété (+ *droits d'auteur, brevets*)
- citer des exemples divers de marché, reconnaître l'existence d'un marché et identifier l'offre et la demande
- montrer que sans la présence de règles, le marché ne peut fonctionner ; et que les droits de propriété sont une condition nécessaire pour inciter à échanger
- montrer que malgré un discours répandu, tout ne peut être marchandisé dans la société en raison de valeurs morales et de choix politiques en vigueur

Introduction :

Le terme de « marché » est utilisé très fréquemment dans le langage courant ou les médias (cf « marchés financiers » ces derniers temps). Le sens qui lui est donné est souvent celui d'une entité autonome et homogène : « le marché a réagi, a décidé que... ». Mais, cette vision est quelque peu simpliste et ne nous permet pas de savoir comment fonctionne un marché.

L'économie est composée d'un ensemble de ressources rares. Pour les attribuer aux différents agents économiques, une procédure est nécessaire. Le marché, à travers l'échange marchand, permet cela en étant une des modalités possibles d'allocation des ressources (la planification étatique en est un autre). La quasi totalité des pays aujourd'hui peut être qualifiée d'économie de marché, privilégiant ce mode d'attribution des richesses.

L'objet de cette séquence est de s'interroger sur ce qu'est un marché, ses conditions de fonctionnement et ses limites.

I/ La diversité des marchés.

Doc 1 : Une multiplicité d'échanges marchands.



Echange : 20 heures de cours de Français de l'école primaire à la 3ème

Contre : Lave-vaisselle encastrable qui fonctionne correctement

D'après www.gchangetout.com/echange-troc



1. Décrire brièvement chaque document.
2. Identifiez les caractéristiques communes à chacun de ces exemples d'échange marchand.
 - 2 parties : un ou des acheteurs (demandeurs) et un ou des vendeurs (offreurs)
 - échange entre ces parties de biens ou services
 - importance du rapport d'échange : prix, pas forcément sous forme monétaire (exemple : le troc)
 - ce rapport induit un échange de produits de valeur équivalente

Echange marchand = cession d'un bien ou la réalisation d'un service avec contrepartie de valeur équivalente, en général sous forme monétaire.

3. A partir de la question précédente, proposez une définition du marché.

Marché = lieu, plus ou moins concret, où entrent en relation des acheteurs (ou demandeurs) et des vendeurs (ou offreurs), et où cette confrontation aboutit à des échanges à un certain prix, dit prix de marché.

Synthèse : dans quelle mesure peut-on affirmer que les marchés sont divers ?

Multitude et diversité des marchés (on veillera à donner des exemples) :

- dans le temps
- dans la diversité des produits échangés
- dans leur taille et échelle (locale, internationale)
- dans leurs modalités d'échange (exemple : rencontre physique ou pas, rôle d'internet, enchères)

Mais caractéristiques invariantes quelque soit le marché (cf question 2 et 3).

Les marchés sont multiples. Cette diversité s'illustre par la variété des biens et services échangés : du marché des voitures à celui des footballeurs professionnels. L'évolution des produits fait aussi que les marchés changent dans le temps. Ils diffèrent aussi par leur taille ou leur échelle : certains sont internationaux, mettent parfois en relation une multitude de protagonistes (marché automobile européen par exemple) lorsque d'autres sont locaux et concernent un nombre souvent moins important d'agents économiques. Enfin, leurs modalités de fonctionnement évoluent : internet a, par exemple, facilité le développement des marchés d'enchères et rend inutile la rencontre physique entre échangeurs.

Néanmoins, quelque soit sa forme, l'échange marchand possède un nombre de caractéristiques invariantes. Il met toujours en présence un ou des acheteurs (ou demandeurs) et un ou des vendeurs (ou offreurs). La transaction se déroule en fonction d'un rapport d'échange, le prix, qui se présente généralement sous forme monétaire (mais pas forcément, le troc est aussi un échange marchand) et induit un échange de produits avec contrepartie de valeur équivalente.

II/ Les conditions de fonctionnement du marché.

A Le marché nécessite des règles pour fonctionner.

Doc 2 : Conditions d'échange.

Cette indienne veut-elle me vendre ce pot ? « Certes, elle veut bien. Malheureusement il ne lui appartient pas. A qui alors ? Silence. -A son mari ? Non.- A son frère ? Non plus. A son fils, pas d'avantage. » Il est à la petite-fille. La petite fille possède inévitablement tous les objets que nous voulons acheter. Nous la considérons -elle a trois ou quatre ans- accroupie près du feu, absorbée par la bague que, tout à l'heure, j'ai passée à son doigt. Et ce sont alors,

avec la demoiselle, de longues négociations où les parents ne prennent aucune part. Une bague et cinq cents reis* la laissent indifférente. Une broche et quatre cents reis la décident.

* La forme reis est utilisée au Brésil et au Portugal comme pluriel de l'ancien réal, monnaie en vigueur au Portugal jusqu'en 1911 et au Brésil jusqu'en 1942 ; cette forme est aujourd'hui désuète.

Claude Lévi-Strauss, Tristes tropiques, 1955, Ed Plon, coll Terre humaine Poche, p 181-182

1. Quel est le problème principal rencontré par l'auteur pour acheter le pot ?

Déterminer qui est le propriétaire

Droits de propriété = ensemble des droits reconnus et protégés par la société, d'user librement d'un bien économique (l'utiliser, en tirer un revenu, le vendre), sous certaines contraintes et restrictions définies par les lois

2. Quelles sont les caractéristiques de la transaction ? (Rappelez notamment qui est l'offreur et qui est le demandeur.)

Marchandage (pas de prix fixé à l'avance, on tâtonne) avec enfant en bas âge, contrepartie en monnaie et en nature.

Pour que l'échange ait lieu, les deux parties se mettent d'accord sur la possibilité de marchander (avec un enfant) et la possibilité de payer en monnaie et en nature : l'échange suppose donc l'existence de conventions (règles reconnues et acceptées par les deux parties).

B Les droits de propriété sont au fondement de l'échange.

Doc 3 : « La lutte contre le téléchargement illégal sur internet. » (Soir 3 ; 17/03/2006 - 2min23s) Source : <http://www.ina.fr/art-et-culture/cinema/video/3052298001012/loi-sur-le-telechargement-de-musique-votee-cette-nuit-des-amendes.fr.html>

1. Quelle est la situation à laquelle souhaite remédier le gouvernement ?

Téléchargement et transferts illégaux sur internet, musique et films (8 millions d'internautes y ont recours).

2. Quel est le problème posé par cette situation ?

Les artistes ne souhaitant pas la diffusion gratuite mais payante de leur œuvre ne perçoivent pas le revenu correspondant (travail non rémunéré).

Les droits d'auteur (qui sont un type de droit de propriété) traditionnels ne sont pas adaptés à internet : les artistes ne peuvent toucher les revenus de leur œuvre.

Les risques encourus sont que ceux-ci ne soient plus incités à produire et que le choix de l'offre en soit notablement réduit : sans droits d'auteur, pas de rémunération, donc pas d'avantage à produire et à échanger.

3. Quelle est la solution choisie par le gouvernement ?

Loi HADOPI. Sanctions : amendes.

4. Quelles sont les critiques adressées à la solution choisie ?

Loi inapplicable, impossibilité de transfert de la copie (contrairement à un livre papier), liberté (valeur inhérente à internet) limitée

5. Quelle autre solution a été proposée ?

Abonnement autorisant le téléchargement à volonté (licence globale)

Synthèse : à quelles conditions le marché peut-il fonctionner ?

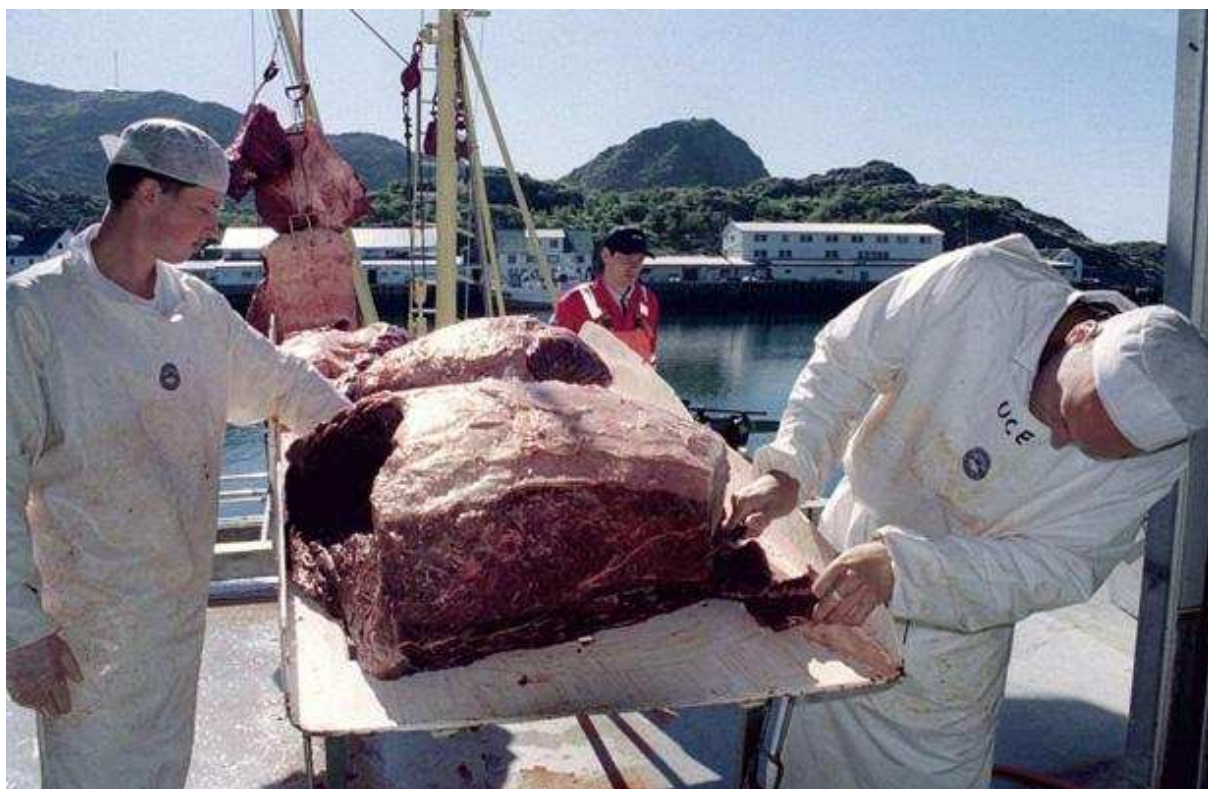
Le marché est une institution, c'est à dire un ensemble des règles, normes et valeurs, reconnu comme légitime par les acteurs sociaux, généralement stable à court ou moyen terme, et qui guide leurs actions et manières de penser (Les supports de ces règles, normes et valeurs sont aussi appelées institutions : entreprise, Etat, hôpital...).

L'échange nécessite la détermination et l'acceptation d'un certain nombre de conventions (les individus doivent s'entendre sur les modalités que doivent prendre l'échange) : échange monétaire ou troc (ou un mélange des deux comme dans l'exemple précédent), achat à l'unité ou en nombre, marchandage, vente aux enchères...

Le marché a besoin de la présence d'institutions marchandes, c'est à dire des institutions essentielles pour que le marché puisse fonctionner. Pour choisir de vendre un bien, il faut que celui-ci nous appartienne, c'est à dire qu'il existe des règles juridiques nous en donnant la possibilité. Il ne peut donc y avoir d'échange marchand sans détermination de droits de propriété. Les brevets permettent notamment d'assurer l'exclusivité de l'usage d'une invention pendant 20 au plus (exemple : brevet sur des médicaments qui donne l'exclusivité aux firmes pharmaceutiques avant de passer dans le domaine public). Les droits d'auteur, qui protègent l'expression d'une idée et non l'idée elle-même à condition qu'elle soit originale, assurent un revenu à leur propriétaire. Dans tous les cas, la détention d'un droit de propriété incite les agents à produire et à échanger en les protégeant de la contrefaçon ou du piratage (exemple internet et loi HADOPI).

III/ Les limites de l'échange marchand.

Doc 4 : La chasse à la baleine a rouvert en Norvège.



La viande de baleine livrée par les pêcheurs dans les îles Lofoten, au nord de la Norvège, en juillet 2001.
NEWSCOM/SIPA

PECHE - Les autorités norvégiennes assurent que la chasse au large de leurs côtes ne menace pas la survie de l'espèce...

Malgré le moratoire en vigueur depuis 1983, la Norvège continue à chasser la baleine au large de ses côtes. Pour la saison 2011, qui s'est ouverte le 8 avril, les pêcheurs norvégiens pourront

capturer 1.286 cétacés selon le quota en vigueur. Alors que les opposants à la chasse à la baleine réitérent leurs critiques à l'égard de la Norvège, qui résiste avec l'Islande et le Japon aux réglementations internationales, les autorités norvégiennes assurent elles que les espèces menacées ne sont pas concernées.

Le nombre maximum de prises n'est jamais atteint

Lisbeth Berg-Hansen, ministre norvégienne de la pêche, l'a répété en juin dernier devant la commission européenne de la pêche: la Norvège se base sur des données scientifiques pour fixer ses quotas de prises de cétacés et veut assurer la «durabilité» de cette chasse. Le nombre de cétacés qui peuvent être capturés, s'il n'est pas contrôlé par la communauté internationale, est déterminé par le ministère de la pêche norvégien suivant les calculs de la Commission baleinière internationale. Ces dernières années, ce sont environ 1.000 baleines qui pouvaient être tuées chaque année, ce qui ne remettrait pas en cause la survie de l'espèce.

D'autant plus que ce maximum de prises est rarement atteint: depuis 1993, date de la reprise de la pêche à la baleine à des fins commerciales au large des côtes norvégiennes, le nombre de captures n'a pas dépassé 650 par an. Les usines de transformation du poisson n'auraient pas les capacités suffisantes pour traiter plus de cétacés, et les consommateurs norvégiens semblent perdre la tradition de consommer de la baleine.

L'industrie de la baleine «moribonde»?

«Nous chassons uniquement les espèces non menacées» avait également plaidé Lisbeth Berg-Hansen devant les Européens, qui aimeraient voir le pays se conformer aux règles de la Commission baleinière. Les petits rorquals, ou rorquals de Minke, qui sont chassés au large de la Norvège, ne sont pas considérés comme une espèce menacée par l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Leur population serait de 200.000 individus environ dans l'hémisphère Nord.

Malgré cela, les opposants à la chasse à la baleine aimeraient que la Norvège se range du côté des pays anti-chasse. Greenpeace Norvège appelle ainsi le gouvernement à arrêter de soutenir «une industrie moribonde» et à appliquer le moratoire international de 1986. Une question politique pour un pays qui fixe lui-même ses quotas de pêche pour toutes les espèces de poissons et qui veut rester indépendant, y compris de l'Union européenne.

Audrey Chauvet <http://www.20minutes.fr/article/704563/planete-la-chasse-baleine-rouvert-norvege>, 11/04/2011

1. Quels sont les arguments justifiant la pêche commerciale à la baleine en Norvège ?

Tradition de consommation ; pas de mise en péril de l'espèce ; quotas finalement pas atteints

Aujourd'hui, la plupart des pays du monde condamne la chasse et le commerce de la viande de baleine lorsque d'autres, comme la Norvège ou l'Islande (le Japon ne l'avoue pas et justifie la chasse pour des raisons scientifiques bien que la viande se retrouve sur les étals des marchés du pays), y consacrent une activité économique légale au nom de traditions ancrées profondément dans les mœurs.

2. Quels sont les arguments condamnant cette pêche ?

Exception par rapport aux règles internationales ; industrie peu rentable car de moins en moins de consommateurs

3. Qui fixe les quotas de pêche ?

Décision unilatérale du gouvernement norvégien (autonomie du choix politique)

4. L'interdiction de la chasse à la baleine illustre une limite du domaine marchand, proposez d'autres exemples de cette limite.

Commerce illicite (armes, drogues, interrogation sur la cannabis) ; commerce d'organes ; loi contre l'esclavage (droits humains) ; brevetabilité du vivant

Synthèse : l'échange marchand est-il limité ?

Il est fréquent d'entendre le discours selon lequel l'extension du domaine marchand à l'ensemble de la société est perpétuelle et inéluctable. En réalité, le degré et les choix de marchandisation évoluent d'une société à l'autre, dans le temps ou entre sociétés contemporaines. Les valeurs morales et les choix politiques engendrent des règles juridiques qui déterminent ce qui relève ou non de l'échange marchand à travers des droits sociaux et des droits humains. Par exemple, La France abolit définitivement l'esclavage par le décret de loi du 27 avril 1848, refusant depuis de traiter les hommes comme une simple marchandise.

Si la loi limite l'extension du domaine marchand dans certains domaines, elle n'empêche pas pour autant le développement de certains commerces illicites, drogues ou armes par exemple. Cela peut alors interroger les sociétés sur la pertinence de la dépénalisation de certains commerces comme celui du cannabis.

Schéma de synthèse :

